

Le bilan de compétences

Faire le point sur sa carrière et construire l'avenir



Vous vous interrogez sur votre parcours professionnel ? Vous souhaitez évoluer, vous reconverter ou simplement mieux connaître vos compétences ?

Le bilan de compétences est un outil clé pour clarifier vos aspirations et concrétiser vos projets. Accessible à tous les salariés, ce dispositif vous offre un accompagnement personnalisé pour identifier vos compétences, vos motivations et les opportunités qui s'offrent à vous. Que vous soyez en CDI, CDD ou en intérim, découvrez comment ce bilan peut vous aider à prendre en main votre avenir professionnel.

Le bilan de compétences, c'est quoi ?

Le **bilan de compétences** est un accompagnement individuel réalisé par un professionnel (psychologue du travail, consultant en évolution professionnelle, cabinet spécialisé dans le bilan de compétences etc.).

Encadré par le Code du travail, il **s'adresse aux salariés** (et aussi aux indépendants ou demandeurs d'emploi) **souhaitant clarifier leur projet professionnel, envisager une reconversion ou évoluer dans leur poste actuel.**

Il se déroule sur **une durée maximale de 24 heures**, réparties sur plusieurs semaines.

Il a pour objectif de :

- ✓ Mieux vous connaître : identifier vos forces, vos valeurs et vos centres d'intérêt.
- ✓ Clarifier votre projet professionnel : identifier ses axes de développement, envisager une reconversion, une évolution ou une formation en cohérence avec son profil.
- ✓ Définir un plan d'action concret pour atteindre vos objectifs.

L'essentiel à retenir

- ✓ Un espace neutre et confidentiel pour réfléchir à votre avenir professionnel.
- ✓ Un accompagnement sur mesure adapté à votre situation, à l'aide d'outils d'analyse et des tests adaptés.
- ✓ Un livret de synthèse qui résume vos atouts et vos pistes d'action.

Pourquoi faire un bilan de compétences?

Ce dispositif est conçu pour vous aider à :

- ✓ **Prendre du recul** sur votre parcours professionnel.
- ✓ **Valider ou affiner un projet** (changement de métier, création d'entreprise, mobilité interne ou externe).
- ✓ **Retrouver confiance** en vos compétences et en votre potentiel.
- ✓ **Améliorer votre employabilité** en identifiant vos compétences transférables.

En pratique

- ✓ Le bilan est **volontaire et confidentiel** : votre employeur n'y a pas accès sans votre accord.
- ✓ Il est **finançable** via votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** ou par votre employeur, sous certaines conditions.

Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences et comment le financer ?

Conditions d'éligibilité

Tout salarié (CDI, CDD, intérim) ayant **au moins 5 ans d'expérience professionnelle**, dont **12 mois dans votre entreprise actuelle** si le bilan est réalisé sur votre temps de travail.

Financement

- ① **Via votre Compte Personnel de Formation** : utilisez vos droits acquis pour financer votre bilan.
- ① **Via votre employeur** : dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise (avec accord de l'employeur).

L'essentiel à retenir

- ✓ Un financement qui peut être entièrement pris en charge par votre CPF ou votre employeur (Via l'OPCO selon les critères de prise en charge)
- ✓ **Durée** : 24 heures maximum, en présentiel ou à distance.

Comment demander un bilan de compétences ?

- ① **Choisissez un organisme certifié** (répertorié sur [Mon Compte Formation](#)).
- ② **Faites votre demande** :
 - Si vous utilisez votre CPF : inscription directe sur la plateforme.
 - Si vous sollicitez votre employeur : envoyez-lui une demande écrite
- ③ **Validez votre projet** avec un conseiller en évolution professionnelle (CEP) ou votre service RH.

En pratique

- ✓ **Un contenu confidentiel** : votre employeur ne peut pas accéder au contenu du bilan sans votre accord.
- ✓ **Délai de réponse** : si vous utilisez votre CPF, votre employeur ne peut pas refuser. Pour un bilan en temps de travail, il peut différer la demande, mais pas la refuser indéfiniment.



Bon à savoir

Pour vous aider à faire le point, il existe un passeport d'orientation, de formation et de compétences : il vous aide à répertorier **les diplômes obtenus, les postes occupés, les formations suivies**.

Il peut vous être utile pour faciliter votre orientation professionnelle et développer votre mobilité professionnelle au sein ou en dehors de votre entreprise.

[En savoir plus avec France Travail](#)

Je lance mon bilan de compétences

Accéder à mon compte formation ✓